



Procès-verbal
Le mardi 26 mars 2002 - n° 81

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur la déclaration complémentaire sur le budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 21 mars 2002, sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) et de Mme Houda-Pepin (La Pinière).

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son manque de vision dans le développement des biotechnologies au Québec.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Kelley (Jacques-Cartier) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son indifférence et sa négligence dans le domaine de la santé, notamment en refusant d'ajouter des ressources additionnelles dans son énoncé budgétaire du 19 mars 2002.

Le débat se poursuit.

26 mars 2002

À 11 h 58, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à Mme la Présidente qui en fait lecture à l'Assemblée :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'honorable Lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle* de 1867, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 26 mars 2002

Lise Thibault

M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, dépose les crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 1013-20020326)

26 mars 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003 soient renvoyés à la commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

La motion est adoptée.

M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, dépose :

Le rapport du ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*, intitulé « Agir pour de meilleurs services aux citoyens ».

(Dépôt n° 1014-20020326)

M. Legault, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels des régies régionales de la santé et des services sociaux sur l'application de la procédure de traitement des plaintes suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

— Montréal-Centre ;

(Dépôt n° 1015-20020326)

— Lanaudière.

(Dépôt n° 1016-20020326)

Le tableau n° 8, suite à un erratum à la page 55 du rapport annuel de la Régie régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

(Dépôt n° 1017-20020326)

26 mars 2002

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, dépose :

Un avis de la Commission sur le classement des biens culturels à l'égard du cinéma Le Château.

(Dépôt n° 1018-20020326)

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Vallières (Richmond), concernant les dépenses à l'égard des travaux pour retirer l'amiante des édifices publics. (Question 43, *Feuilleton et préavis* du 13 décembre 2001).

(Dépôt n° 1019-20020326)

Mme la Présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du 27 mars 2002, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'Opposition ».

(Dépôt n° 1020 -20020326)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paré (Lotbinière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 31 octobre 2001, a procédé à l'audition de l'Inspecteur général des institutions financières dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion, conformément à l'article 294 du Règlement.

(Dépôt n° 1021-20020326)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 8 novembre 2001, a procédé à l'audition de la Commission des valeurs mobilières du Québec dans le

26 mars 2002

cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion, conformément à l'article 294 du Règlement.

(Dépôt n° 1022-20020326)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 13 février 2002, a procédé à l'audition de la Société immobilière du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion, conformément à l'article 294 du Règlement.

(Dépôt n° 1023-20020326)

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 19 décembre 2001, 12 février, 7, 13 et 21 mars 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 49 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1024-20020326)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de compléter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile, et afin d'entreprendre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code civil ;

26 mars 2002

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur la déclaration complémentaire sur le budget, conformément aux articles 275 et 278 du Règlement de l'Assemblée nationale.

M. Bissonnet, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre les dirigeants des universités sur leurs rapports annuels 1999-2000 déposés à l'Assemblée nationale, en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 27 mars 2002, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore l'incapacité du gouvernement du Parti québécois de mettre en place des mesures efficaces visant à contrer l'exode des populations de plusieurs régions du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur la déclaration complémentaire sur le budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire

26 mars 2002

du gouvernement, ainsi que sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Gautrin (Verdun) et M. Kelley (Jacques-Cartier).

Six heures quarante-cinq minutes s'étant écoulées depuis la déclaration complémentaire sur le budget, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, M. Bissonnet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que le débat sur la déclaration complémentaire sur le budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Sylvain Simard, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 66 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 66 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 mars 2002, sur la motion de M. Julien, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 65, Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 65 est adopté.

26 mars 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 65 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 17 h 10, M. Brouillet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 01, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Beauchamp (Sauvé) à Mme Lemieux, ministre de la Culture et des Communications, concernant les crédits pour les artistes du Québec ;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Marsan (Robert-Baldwin) à M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, concernant les services à la population québécoise ;
 - le troisième, sur une question adressée par M. Fournier (Châteauguay) à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les crédits en matière de santé et de services sociaux.
-

À 18 h 40, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 mars 2002, à 10 heures.

26 mars 2002

La Présidente

LOUISE HAREL